



Rupture conventionnelle : dernier jour travaillé

Par jeromem

Bonjour,

Actuellement en procédure de rupture conventionnelle, la rupture de mon contrat interviendra le lendemain de la fin du délai d'instruction, soit le 10/07/2025.

Ayant une contrainte personnelle de planning, j'aurai aimé savoir si mon dernier jour travaillé était le 09/07/2025 fin de journée ?

Merci pour votre aide.